

Plérin, le 10/02/2026

Journée santé mentale

Atelier 1 | Santé mentale : responsabilité et rôle(s) de l'élu employeur ?

Journée coorganisée par le CDG22 et le CNFPT le 29/01 : « Notre santé se travaille : quand la santé mentale au travail devient un objectif des employeurs publics »

Intervenants : Flora SIMON, juriste statutaire, direction juridique et service médecine préventive CDG22 | Sylvain OREAL, directeur juridique CDG22 | Sylvia LE GOFF, directrice des ressources humaines de Perros-Guirec | Véronique BOUGET, conseillère en prévention CDG22

A travers le récit de deux situations traitées au sein d'une collectivité des Côtes d'Armor, une directrice des ressources humaines, deux juristes et une préventrice ont exposé le cadre juridique de la responsabilité des employeurs dans le champ de la santé mentale ainsi que les outils de prévention et de résolution des problématiques liées aux risques psycho-sociaux.

La première situation évoquait le **déploiement d'une enquête interne** comme outil de traitement d'une situation de RPS en réponse à une alerte individuelle tandis que **la seconde** abordait **les mécanismes de prévention et de gestion des troubles du comportement** liés à une situation d'alcoolisation.

Cette présentation s'était tenue auprès d'un public composé d'élus et d'agents de collectivités qui avaient pu réagir et soumettre leurs interrogations aux intervenants.

